

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
**DU 13 FÉVRIER 2009**  
TENUE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
tenue le 13 février 2009 à Sainte-Anne-des-Monts (Auberge Château Lamontagne)

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Arseneau, Rosaire	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Cyr, Claude	Ville de Chandler
Cyr, Gino	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Grenier, Henri	MRC du Rocher-Percé
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorier
Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Scantland, Gilbert	Directeur général
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile

Total : 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

---



---

**SONT ABSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Lacroix, Michel	Ville de Carleton-sur-Mer
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poste vacant	Autochtones

---



---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
**REPRÉSENTANT :**


---



---

Anglehart, Ghislain	Agent de développement et secrétaire exécutif
Audet, Antoine	Agent de concertation et de développement
Blanchette, Christine	Coordonnatrice aux opérations
Brenault, Guillaume	
Dufour, Didier	Agent de concertation et de développement
Gagné, Romain	Attaché politique Bureau du député de Matane, Pascal Bérubé
Guité, Manon	Agente de concertation et de développement
Migneault, Ginette	Citoyenne Haute-Gaspésie
Pilon, Benoît	Responsable des communications
Savoie, Guy	Ville de Carleton-sur-Mer
Sergerie Pâquerette	Attachée politique Bureau du député de Matane, Pascal Bérubé
St-Onge, Annie	Attachée politique Bureau du député de Gaspé, Georges Mamelonet

---



---

**MÉDIAS**


---

Landry, Sonia	Radio CIEU-FM
Trépanier, Benoît	Radio CHNC – New Carlisle
Tremblay, Michel-Félix	Radio-Canada (Radio)
Deschesnes, Jean-François	Radio-Canada (Télévision)
Morel, Pierre	Journal L'Avantage Gaspésien
Chevalier, Benoît	CHAU-TVA
Essiambre, Robert	CHAU-TVA

**ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Bonaventure, le 19 décembre 2008,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire,
  - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
  - 6.2 Volet « Ententes spécifiques » :
    - 6.2.1 Entente spécifique de régionalisation des actions en économie sociale en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine,
    - 6.2.2 Renouvellement du Fonds de soutien au développement culturel de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 2008 – 2011,
  - 6.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :
    - 6.3.1 Rapport d'activité;
  - 6.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :
    - 6.4.1 Rapport d'activité;
7. Dossier « Éducation » :
  - 7.1 Adoption du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009 – 2014;

8. Dossier « International » :
  - 8.1 Renouvellement de l'entente de coopération avec la Vendée;
9. Dossier « Jeunesse » :
  - 9.1 Renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009 – 2014;
10. Dossier « Éolien » :
  - 10.1 Projets communautaires de production d'énergie éolienne;
11. Fonds de capital de risque – Société d'initiative du Québec maritime (SIQMAR);
12. Autres sujets :
  - 12.1 Prix UNESCO – UNEVOC pour le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs,
  - 12.2 Appel de projets – Fonds des arts et des lettres,
  - 12.3 Semaine de la persévérance scolaire – Présentation vidéo,
  - 12.4 Groupe Pages Jaunes – Annuaire téléphonique de Télus,
  - 12.5 Forum innovation;
13. Questions du public;
14. Coordonnées de la prochaine réunion;
15. Clôture de la réunion.

## 1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 45.

## 2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Arthur Miousse et appuyé par Jean-Noël Sergerie d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 12. « Autres sujets » les items suivants :

*12.1 Prix UNESCO – UNEVOC pour le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs,*

*12.2 Appel de projets – Fonds des arts et des lettres,*

*12.3 Semaine de la persévérance scolaire – Présentation vidéo,*

*12.4 Groupe Pages Jaunes – Annuaire téléphonique de Télus,*

*12.5 Forum innovation;*

*et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-001**

#### 4. PROCÈS-VERBAL :

##### 4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Bonaventure, le 19 décembre 2008**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre dernier à Bonaventure et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Majella Emond et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Bonaventure, le 19 décembre 2008 tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-002**

##### 4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

##### 4.3 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **5. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

### **5.1 Suivi budgétaire**

Le directeur général présente aux administrateurs le suivi budgétaire 2008 – 2009 qui comprend l'évolution de l'ensemble des postes budgétaires de la CRÉ. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **5.2 Rapport des aides accordées**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Suivi des déboursés sur les engagements FDR 2004 – 2005, 2005 – 2006, 2006 – 2007 » et « État de la gestion des fonds, année 2007 – 2008 et 2008 – 2009 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :**

### **6.1 Volet « Activités » :**

#### **6.1.1 Rapport d'activité**

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2008 – 2009, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt-sept (27) projets, soit une implication totale de 719 032 \$ de la CRÉ pour des investissements engendrés de 8 608 687 \$.

Il ajoute qu'il n'y a pas de projets en recommandation par le comité d'investissement à la présente réunion. Il précise toutefois qu'il y a huit projets à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 6.2 Volet « Ententes spécifiques » :

### 6.2.1 Entente spécifique de régionalisation des actions en économie sociale en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général rappelle que le gouvernement du Québec, par la voix de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, annonçait le 2 novembre dernier un Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif visant à optimiser l'impact du secteur de l'économie sociale où se retrouvent des coopératives et des organismes à but non lucratif (OBNL) en soutenant l'action des pôles régionaux dans ce secteur. L'objectif de ce plan d'action est de favoriser une plus grande structuration du secteur de l'économie sociale afin d'en harmoniser les interventions, de maximiser les impacts attendus et, ainsi, améliorer la qualité de vie des communautés.

Il précise que les ententes spécifiques constituent l'outil privilégié pour adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales et pour mettre en œuvre les priorités régionales, le MAMROT se propose d'atteindre cet objectif par la conclusion d'ententes spécifiques pour une durée de cinq ans avec les conférences régionales des élus (CRÉ). L'objectif de base poursuivi dans le cadre de l'entente spécifique de régionalisation des actions en économie sociale sera donc de favoriser la structuration du secteur de l'économie sociale en région en appuyant l'action des pôles régionaux d'économie sociale.

La CRÉ soutient techniquement depuis 2007 le Pôle régional d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui a pour mission de favoriser la concertation et le partenariat entre les entreprises, les intervenants locaux et régionaux en économie sociale afin que les interventions soient harmonisées et les effets maximisés. Ses mandats :

- La promotion et la sensibilisation;
- La représentation sur le plan local, régional et provincial;
- La concertation des divers acteurs locaux et régionaux de l'économie sociale;
- L'identification de nouvelles pistes de développement et de consolidation de l'économie sociale;
- Le réseautage entre les entreprises d'économie sociale;
- L'échange d'information et le transfert de connaissance.

Le Pôle régional d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine vient de se doter d'un plan d'action triennal 2009 – 2012. Ce plan d'action, inspiré des recommandations issues du Forum régional d'économie sociale tenu en novembre 2007, se doit d'être en lien direct avec les objectifs de cette entente et en être une partie intégrante.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le gouvernement du Québec d'un Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif visant à optimiser l'impact du secteur de l'économie sociale;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre et le suivi de ce plan seront assurés par le MAMROT;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de ce plan d'action est de favoriser une plus grande structuration du secteur de l'économie sociale afin d'en harmoniser les interventions, de maximiser les impacts attendus et, ainsi, améliorer la qualité de vie des communautés;

**CONSIDÉRANT** que le MAMROT se propose d'atteindre cet objectif par la conclusion d'ententes spécifiques pour une durée de cinq ans avec les conférences régionales des élus (CRÉ) afin de favoriser la structuration du secteur de l'économie sociale en région;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ soutient techniquement depuis 2007 le Pôle régional d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui a pour mission de favoriser la concertation et le partenariat entre les entreprises, les intervenants locaux et régionaux en économie sociale;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'instar du MAMROT, la CRÉ investira 50 000 \$ annuellement dans l'entente;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette entente spécifique, la CRÉ veut s'associer à d'autres ministères et organismes pour une plus grande structuration du secteur de l'économie sociale en région.

**IL EST PROPOSÉ** par Arthur Miousse et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine amorce avec le MAMROT les discussions menant à la négociation et à la signature d'une entente spécifique de régionalisation des actions en économie sociale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine d'une durée de cinq ans (2009 – 2014) dans laquelle, à l'instar du MAMROT, la CRÉ investira 50 000 \$ annuellement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-003**

### **6.2.2 Renouveau du Fonds de soutien au développement culturel de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 2008 – 2011**

Le directeur général précise que le Fonds de soutien au développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a pris fin le 31 mars 2008. Ce fonds découle du besoin identifié tant à la CRÉ qu'au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) de rendre disponibles des fonds permettant de répondre plus adéquatement à des priorités de développement spécifiques du milieu culturel.

Il rappelle qu'au cours des derniers mois, l'évaluation des retombées de la dernière entente (2005-2008) a été effectuée et a permis de constater que des avancées intéressantes ont été observées en regard des objectifs fixés au départ. De plus, le fonds agit véritablement comme levier pour le développement culturel de la région. Il est également ressorti que le fonds permet d'encourager des projets innovateurs qui ne cadrent pas dans les programmes réguliers, mais qui sont porteurs d'un fort potentiel de rayonnement de la culture régionale et locale.

Une nouvelle proposition d'entente, élaborée en continuité avec la précédente, s'inspire du diagnostic régional du secteur de la culture et des communications et se démarque par la création d'une enveloppe afin de soutenir des activités permettant le développement des habiletés et les habitudes de lecture des citoyens et des citoyennes, plus particulièrement des jeunes. Ce nouveau volet découle directement des orientations et des engagements proposés dans la *Politique régionale de la lecture de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2007)*. Cette enveloppe permettra de soutenir la mise en œuvre de projets provenant des organismes culturels et des municipalités, mais également des centres à la petite enfance (CPE), des écoles ou tout autre organisme qui interviennent dans ce secteur.

Les objectifs poursuivis par cette entente découlent du Plan stratégique de développement culturel du secteur de la culture et des communications en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Diagnostic régional – 2006) et de ses trois volets, soit :

1. Soutenir le développement culturel et à la mise en valeur du patrimoine;
2. Soutenir l'animation du livre pour le développement des habitudes et habiletés de lecture;
3. Soutenir le développement du tourisme culturel.

Les objectifs poursuivis par les trois volets de l'entente visent également à encourager une utilisation judicieuse des technologies avancées de l'information. Enfin, le fonds permet également d'appuyer les efforts importants consentis par le Conseil de la culture de la Gaspésie et la Corporation culturelle aux Îles-de-la-Madeleine Arrimage en matière de tourisme culturel.

Le directeur général souligne en terminant que l'entente est une entente spécifique régionale parce qu'elle est signée par les organisations en région et qu'une emphase particulière sera donnée à la promotion du volet « Animation du livre », étant donné son aspect novateur.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la négociation et la conclusion d'ententes spécifiques régionales entre la CRÉ et les ministères sectoriels permettent la mise en œuvre de priorités de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ est pour le territoire qu'elle représente l'interlocutrice privilégiée du gouvernement et qu'elle peut conclure avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes pour l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, notamment en matière de développement régional, social et culturel;

**CONSIDÉRANT** que le MCCCCF et la CRÉ se sont donné une vision régionale commune concernant le développement culturel de la région qui vise à ce que « la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine se distingue par une vie culturelle dynamique et génératrice de développement économique et qu'à travers ses créateurs et ses artisans, son patrimoine unique et ses paysages naturels et humanisés exceptionnels, s'exprime une identité forgée par une population aux origines ethniques variées et par une histoire singulière »;

**CONSIDÉRANT** que le MCCCCF et la CRÉ ont réalisé conjointement un Plan stratégique de développement du secteur de la culture et des communications (Diagnostic régional – 2006) et que ce plan guide la majorité de leurs interventions dans le secteur culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est dotée d'une Politique régionale de la lecture qui constitue un axe majeur de développement social et culturel;

**CONSIDÉRANT** qu'un des enjeux identifiés dans le plan quinquennal de développement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2007-2012), est que la région bénéficie d'une vie culturelle intense en raison de la qualité, de la diversité, de l'originalité et de la richesse des créations de ses artisans.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Entérine le projet d'entente spécifique visant le renouvellement du soutien au développement culturel dans la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Accorde, pour ce faire, un soutien financier de 210 000 \$ qui sera puisé à même le volet « Ententes spécifiques » du Fonds de développement régional à raison de 70 000 \$ pour l'année financière 2008 – 2009, 70 000 \$ pour l'année financière 2009 – 2010 et 70 000 \$ pour l'année financière 2010 – 2011. Ces engagements demeurent cependant conditionnels à la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional;
- Autorise le président à signer tous les documents requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-004**

### **6.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :**

#### **6.3.1 Rapport d'activité**

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Support aux organismes de développement régional », pour l'année financière 2008 – 2009, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer huit (8) projets, soit une implication totale de 570 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 769 286 \$.

Il ajoute qu'il n'y a pas de projet soumis pour recommandation à la présente réunion et qu'aucun projet n'est en analyse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **6.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :**

#### **6.4.1 Rapport d'activité**

Le directeur général mentionne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Fonds régionaux d'intervention », pour l'année financière 2008 – 2009, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer douze (12) initiatives, soit une implication totale de 388 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 1 987 691 \$.

Il ajoute qu'il n'y a pas de projet soumis pour recommandation à la présente réunion et qu'aucun projet n'est en analyse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **7. DOSSIER « ÉDUCATION » :**

### **7.1 Adoption du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009 – 2014**

Le directeur général rappelle qu'à l'automne 2006, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mandaté les Tables régionales interordres en éducation pour élaborer des plans d'aménagement en formation professionnelle et technique visant le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et technique (FPT) et la concertation régionale.

En janvier 2008, la Table éducation, formation, emploi (TÉFE) a mis en place un comité FPT avec le mandat de développer une vision régionale de l'organisation des services en

FPT afin d'en arriver à un véritable rapprochement de l'offre de formation initiale et continue dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Lors de la rencontre de la TÉFE, tenue à Gaspé le 16 janvier dernier, les membres ont convenu d'adopter, avec réécriture de la page 53, *Mise en œuvre du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique*, les quatre premières parties du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009 – 2014 :

- Partie 1 : Profil socioéconomique de la région;
- Partie 2 : Offre de formation en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Partie 3 : Besoins de main-d'œuvre;
- Partie 4 : Le plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

De plus, il a été convenu que chaque membre de la TÉFE présente ce plan à leur instance dirigeante pour approbation. Cette démarche vise à obtenir l'engagement des partenaires membres de la TÉFE à :

- Mettre en œuvre les actions et orientations proposées par le Plan;
- Contribuer à la mise en œuvre du plan dans le respect du mandat et responsabilités de chaque organisation;
- Proposer à la TÉFE des projets et des initiatives qui pourront être réalisés dans la première année de mise en œuvre du plan répondant aux quatre balises (page 54). Notez que les pages 55 à 87 sont présentées à titre indicatif et présentent les projets actuellement déposés.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élu(e)s est membre de la TÉFE;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élu(e)s a adopté son plan quinquennal de développement identifiant un enjeu sur l'éducation, l'emploi et la démographie proposant aux différents acteurs d'intégrer leurs actions dans le cadre d'une démarche globale;

**CONSIDÉRANT** la démarche menée par la Conférence régionale des élu(e)s depuis l'automne 2008 afin de mobiliser les acteurs de développement social autour d'une vision et d'actions communes répondant aux besoins aux niveaux local et régional;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique 2009 – 2014 contribue au développement harmonieux de la formation professionnelle et technique en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

**IL EST PROPOSÉ** par Majella Emond et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte les quatre premières parties du plan d'aménagement tel que proposé par la Table éducation, formation, emploi et qu'elle s'engage à contribuer à sa mise en œuvre dans le respect de son mandat et responsabilités en regard du développement de la région et l'occupation du territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-005**

## 8. **DOSSIER « INTERNATIONAL » :**

### 8.1 **Renouvellement de l'entente de coopération avec la Vendée**

Le directeur général rappelle qu'en octobre dernier, a été présenté l'état des principales réalisations découlant de l'entente de coopération signée avec le département de la Vendée en novembre 2005. Il a également été indiqué l'intérêt de notre partenaire français à renouveler cette entente qui venait à échéance en novembre 2008. La permanence de la CRÉ a alors été mandatée par le conseil d'administration afin d'entreprendre des négociations avec notre vis-à-vis pour reconduire cette entente pour trois autres années.

Depuis ce temps, l'entente de coopération a été revue et actualisée par les deux parties. Elle a fait l'objet de discussions au sein du Conseil général de Vendée et a été acceptée. Le directeur général précise que l'entente est présentée aux membres du conseil d'administration pour discussion et approbation avant d'en effectuer le suivi administratif. Le précédent protocole, signé le 22 novembre 2005 a fixé la volonté commune de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et du Département de la Vendée d'entamer une coopération réelle ayant pour objet la création de partenariats économiques au Québec, et plus particulièrement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour les entreprises vendéennes.

La Gaspésie bénéficie d'une situation géographique favorable aux échanges et donc à de nouveaux débouchés pour les entreprises vendéennes. La Vendée peut quant à elle accueillir de manière privilégiée les entreprises du Québec, et plus particulièrement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui voudraient concrétiser leur volonté de s'implanter en Europe et notamment en France. Ce partenariat sera complété par l'organisation d'échanges et d'expérimentations dans le domaine du tourisme, de la culture et de la formation professionnelle, favorisé par les nombreuses similitudes historiques et géographiques qui rapprochent les deux régions. Une place particulière sera également donnée à la découverte des deux collectivités par les étudiants vendéens et québécois, en favorisant les échanges de part et d'autre.

Les actions de coopération entre les deux collectivités continueront à se développer selon les différents axes d'intervention dont l'assistance à l'implantation d'entreprises, au

transfert de technologies et à la recherche d'investisseurs. À cet effet, plusieurs entreprises vendéennes ont d'ores et déjà concrétisé leur implantation au Québec, et plus particulièrement en Gaspésie pour certaines d'entre elles. C'est au développement de ces implantations que devront œuvrer les missions du Conseil général de la Vendée avec l'appui de la Chambre de métiers de la Vendée en Gaspésie ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine et les missions organisées par la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en Vendée. Dans le même sens, les spécialistes québécois de la prospection d'entreprises pourront orienter vers la Vendée les investisseurs gaspésiens voulant concrétiser une implantation en Europe.

Dans le cadre d'un autre axe d'intervention, soit l'organisation d'échanges et d'expérimentations dans le domaine du tourisme, un échange d'expériences dans le domaine du tourisme vert ainsi qu'une action de promotion croisée offriront aux touristes gaspésiens et vendéens une meilleure connaissance de la collectivité partenaire. Cette intervention est rendue possible grâce à l'appui du Comité départemental du tourisme et des organismes touristiques de Gaspésie.

Le partenariat culturel renforcé se fait, quant à lui, dans la continuité des expositions très réussies sur les paysages et la faune de la Vendée et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine présentées dans chacune des régions partenaires, et par la mise en place d'échanges musicaux et culinaires.

L'intervention qui consiste au prolongement des riches échanges de savoir-faire technique et technologique, notamment en matière de pêche se réalise par la poursuite de l'envoi de stagiaires entre l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec et l'École des pêches de l'Île d'Yeu. Halieutec, Centre collégial de transfert de technologie des pêches, partie intégrante de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec, apportera à nouveau sa compétence aux professionnels de la mer et de la transformation des produits de la mer vendéens. Ce volet pourra être enrichi par l'envoi, dans les régions partenaires, de formateurs et de pêcheurs, en plus des étudiants, pour des stages professionnels. En outre, le bassin et la nature des partenariats pour ces transferts technologiques devront être étendus, en proposant, notamment, des missions d'échanges dans le domaine du bois.

Finalement, la volonté d'encourager tout rapprochement entre les institutions, organisations et associations des collectivités de la Vendée et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine se concrétisera particulièrement en accueillant des professionnels des collectivités partenaires pour des stages de perfectionnement.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'entente de coopération convenue en novembre 2005 entre le département de la Vendée et la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que cette entente est échue depuis novembre 2008 et que les activités réalisées depuis trois ans ont permis des échanges fructueux entre les deux régions;

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée de part et d'autre de renouveler cette entente;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil général de la Vendée a approuvé le contenu de la nouvelle entente.

**IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Lévesque et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Approuve le contenu de l'entente de coopération avec la Vendée;
- Autorise le président à signer tous les documents requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-006**

## 9. DOSSIER « JEUNESSE » :

### 9.1 **Renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009 – 2014**

Le directeur général précise que le gouvernement du Québec est actuellement en processus de renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009 – 2014, dans laquelle figureront des enjeux importants pour la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, soit la répartition nationale du FRIJ ainsi que les frais de fonctionnement des forums jeunesse.

À cet effet, la Commission jeunesse rencontrait le 20 janvier dernier M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau à propos du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse et du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) afin de lui faire part de ses préoccupations de voir diminuer les moyens d'intervention attribués aux jeunes. M<sup>me</sup> Normandeau a donné son appui tant sur l'augmentation des frais de fonctionnement des forums jeunesse que sur le maintien du niveau actuel de l'enveloppe FRIJ dans chacune des régions par la bonification de l'enveloppe au provincial, puisque deux nouveaux forums en Montérégie se sont ajoutés pour le partage de l'enveloppe.

Le 28 janvier dernier à Québec, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) rencontrait les directeurs généraux des CRÉ et les coordonnateurs des forums jeunesse afin de leur présenter les scénarios des frais de fonctionnement et de la répartition du FRIJ pour 2009-2014.

Les propositions du SAJ pour le renouvellement de la stratégie sont :

- Une augmentation de 25 % des frais de fonctionnement des forums jeunesse avec une indexation de 2 % par année;

Cette augmentation ne permet, toutefois, pas d'assurer un financement adéquatement à la Commission jeunesse afin qu'elle puisse répondre efficacement aux mandats qui lui sont donnés par la SAJ et aux besoins des jeunes de l'ensemble du territoire gaspésien et madelinot;

- Un FRIJ de 10 M\$/an divisé en 19 forums jeunesse plutôt qu'en 17 forums jeunesse en 2006 – 2009.

Les nouveaux indicateurs retenus sont : montant de base, nombre de jeunes 0-35 ans par région, indice du développement économique du MDEIE et taux de décrochage. Avec cette nouvelle répartition, la région aura une diminution de 2 % de son enveloppe globale du FRIJ (2006 – 2009 = 401 405 \$/an 2009 – 2014 = 392 270 \$/an).

Ces deux propositions du SAJ ne sont pas à l'entière satisfaction des régions. Toutefois, les deux nouveaux indicateurs pour la redistribution du FRIJ proposés par le SAJ sont acceptables pour notre région. Lors de cette rencontre avec le SAJ, il a été proposé de jumeler les deux enveloppes afin d'avoir la possibilité en région de définir la répartition du montant à investir en fonctionnement et pour le FRIJ. Le Secrétariat à la jeunesse fera de nouveaux calculs pour arriver possiblement à une nouvelle proposition.

À la suite à cette rencontre, les directeurs des CRÉ ont échangé sur ce dossier et plusieurs régions ont contesté les propositions du SAJ. Une rencontre téléphonique avec le SAJ à court terme a été demandée.

Pour notre région, les propositions actuelles du SAJ ne sont pas à la hauteur de nos besoins. Les principaux enjeux sont :

- Augmentation plus importante des frais de fonctionnement afin de permettre la consolidation de trois employés permanents;
- Bonification de l'enveloppe nationale du FRIJ afin de conserver pour la prochaine Stratégie d'action jeunesse 2009 – 2014 la même capacité d'investissement dans chacune des régions.

Par ailleurs, un autre enjeu de la nouvelle *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* touche notre région, soit le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. En effet, la Commission jeunesse considère important de maintenir les cinq agents de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* dans les carrefours jeunesse-emploi de la région ainsi que l'agent en entrepreneuriat collectif.

De plus, il faut que le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* se déploie équitablement sur tout le territoire. À ce titre, le service doit être assuré dans la MRC de La Haute-Gaspésie et le financement doit être assuré dans la prochaine Stratégie pour l'embauche d'un agent de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse à même titre que les autres MRC de la région. Le secteur de la Haute-Gaspésie est actuellement non desservi par le programme et tout porte à croire qu'il ne le sera pas dans la prochaine *Stratégie d'action jeunesse*.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec est actuellement en renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009 – 2014, dans laquelle figurera la répartition nationale du FRIJ ainsi que les frais de fonctionnement des forums jeunesse;

**CONSIDÉRANT** que la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine obtient son budget de fonctionnement et ses mandats du Secrétariat à la jeunesse;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétariat à la jeunesse propose pour 2009 – 2014 de diviser l'enveloppe annuelle du FRIJ de 10 M\$ entre 19 forums jeunesse régionaux, contrairement à la répartition actuelle où les 10 M\$ du FRIJ sont divisés en 17 forums jeunesse régionaux;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétariat à la jeunesse reconnaît les forums jeunesse régionaux du Québec comme étant des acteurs à l'avant-garde du développement régional jeunesse;

**CONSIDÉRANT** que la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est un comité consultatif lié à la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine croit en la capacité de la Commission jeunesse de bien gérer et d'investir le Fonds régional d'investissement jeunesse pour répondre aux besoins des jeunes de 0 à 35 ans de la région;

**CONSIDÉRANT** que le financement d'un agent de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse en Haute-Gaspésie ne semble pas faire partie de la prochaine Stratégie d'action jeunesse.

**IL EST PROPOSÉ** par Majella Emond et appuyé par Arthur Miousse que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Donne un appui aux membres de la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine dans leurs demandes afin de :
  - Maintenir le Fonds régional d'investissement jeunesse et de bonifier l'enveloppe nationale,
  - Bonifier davantage le budget de fonctionnement de la Commission jeunesse,

- *Permettre de décider en région de nos besoins en investissement et en fonctionnement,*
- *Maintenir et de bonifier le Défi à l'entrepreneuriat jeunesse pour les cinq Carrefours jeunesse-emploi et d'assurer le déploiement de ce programme dans la MRC La Haute-Gaspésie;*
- *Entreprind les démarches nécessaires, en collaboration avec la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, pour défendre cette position auprès du Secrétariat à la jeunesse ou de toute autre instance;*
- *Adresse une lettre au premier ministre du Québec, responsable des dossiers jeunesse, pour l'informer des enjeux régionaux en regard du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-007**

## 10. DOSSIER « ÉOLIEN » :

### 10.1 Projets communautaires de production d'énergie éolienne

Le directeur général rappelle que le 14 mai 2008, le gouvernement du Québec publiait dans la Gazette officielle du Québec, le projet de règlement sur le bloc de 250 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires. Par ce règlement et par un décret concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui seront indiquées à la Régie de l'énergie, le gouvernement entend favoriser le développement de projets éoliens communautaires et la maximisation des retombées économiques dans les régions. Le 12 novembre dernier, le règlement était publié et Hydro-Québec a maintenant jusqu'au 27 février pour publier l'appel d'offres.

Malgré les recommandations de la CRÉ et de plusieurs autres organismes, le gouvernement du Québec a choisi de fixer le prix de l'énergie éolienne à un maximum de 9,5 ¢ du kWh, excluant le coût du transport et d'équilibrage. Le coût total moyen des offres retenues dans l'appel d'offres de 2 000 MW est de 10,5 ¢/kWh. Le prix moyen de l'énergie éolienne retenue est de 8,7 ¢/kWh, le coût de transport pour acheminer l'électricité produite est de 1,3 ¢/kWh et le coût pour le service d'équilibrage fourni par Hydro-Québec Production est estimé à 0,5 ¢/kWh.

Le directeur général souligne en terminant que dans l'appel d'offres de 2 000 MW, le coût soumissionné des offres retenues varie de 8,2 ¢ à 11,9 ¢ du kWh.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le prix du kWh résultant du bloc de 2000 MW d'énergie éolienne;

**CONSIDÉRANT** le prix fixé à 9,5 ¢ du kWh dans le règlement sur le bloc d'énergie éolienne issue de projets communautaires;

**CONSIDÉRANT** la proposition de prix de l'énergie énoncée par la Conférence dans son mémoire transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune suite à la publication du projet de règlement sur l'énergie éolienne issue de projets communautaires;

**CONSIDÉRANT** la grogne suscitée par le prix fixé à 9,5 ¢ du kWh;

**CONSIDÉRANT** les raisons qui militent pour une augmentation de ce prix plafond.

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de modifier le règlement afin d'établir un prix d'achat à un maximum de 13 ¢ du kWh excluant le coût de transport et le coût du service d'équilibrage.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-008**

## 11. FONDS DE CAPITAL DE RISQUE – SOCIÉTÉ D'INITIATIVE DU QUÉBEC MARITIME (SIQMAR)

Le directeur général souligne que lors de la réunion de travail du 19 juin 2008, le présent dossier avait été présenté aux membres du conseil d'administration. Il rappelle que le dossier consiste à mettre en place une société responsable de la gestion d'un fonds de capital de risque pour les entreprises en phase d'amorçage et de démarrage dans les secteurs des biotechnologies, des technologies marines et autres technologies.

La capitalisation de la SIQMAR repose sur des mises de fonds des conférences régionales des élus, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de Développement économique Canada (DEC).

Depuis la présentation de juin dernier, la CRÉ de la Côte-Nord s'est retirée du projet jugeant que peu de petites entreprises de la Côte-Nord seraient susceptibles de bénéficier d'un tel fonds et qu'elle dispose d'autres outils pour les soutenir. Cela a eu un impact sur le montage financier du fonds. La CRÉ du Bas-Saint-Laurent investirait 1 M\$ alors que la CRÉGÎM y participerait pour un montant de 500 k\$. Le MAPAQ investirait 4 M\$, le MDEIE pour sa part investirait 5,5 M\$ alors que le gouvernement du Canada (DEC) investirait 6 M\$ pour un montage financier total du Fonds de 15 M\$.

Comme prévu initialement, ces montants seraient déboursés sur une période de quatre ans.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Nicole Lapointe et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine poursuive les démarches en partenariat avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour la mise en place de la Société d'initiative du Québec maritime (SIQMAR) et que le dossier soit déposé et présenté aux représentants des ministères identifiés comme partenaires financiers.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-009**

## 12. **AUTRES SUJETS :**

### 12.1 **Prix UNESCO – UNEVOC pour le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs**

Alain Bernier souligne que le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs (CECBC) qui constitue le campus de Carleton du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine vient de se mériter le Prix UNESCO – UNEVOC en reconnaissance de ses efforts continus pour promouvoir les objectifs de l'UNESCO en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle. Le centre a innové avec l'entreprise-école Chez Frédéric, les DEC techniques en 2 ans et le développement de la pédagogie par projet. Pour être admissible à ce prix, le centre a répondu à un cahier des charges bien défini et l'UNEVOC a considéré que les activités novatrices développées par le personnel du CECBC sont destinées à devenir une source durable d'inspiration pour les centres du monde entier. Le CECBC a ainsi renforcé la présence du réseau UNESCO-UNEVOC et a participé à la promotion du partage des connaissances et à la coopération entre les membres du réseau, dans le domaine de la formation technique et professionnelle.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Délisca Roussy et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une motion de félicitations au Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs (CECBC) qui vient de se voir remettre le Prix UNESCO – UNEVOC en reconnaissance de ses efforts continus pour promouvoir les objectifs de l'UNESCO en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-010**

## **12.2 Appel de projets – Fonds des arts et des lettres**

Le directeur général considère que le dossier des arts et des lettres est suffisamment avancé pour assurer le suivi administratif et lancer les appels de projets dans le cadre du Fonds des arts et des lettres. Il donne des précisions sur les modalités d'application pour les artistes et les écrivains de la région. Ces derniers auront jusqu'au 2 mars pour soumettre leur projet à la CRÉ. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la CRÉ. Il fait appel aux médias présents pour diffuser l'information et en informer la population.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **12.3 Semaine de la persévérance scolaire – Présentation vidéo**

La vidéo d'une dizaine de minutes, qui a beaucoup été appréciée par les administrateurs et les membres du public présents, a été présentée au point 7 Dossier « Éducation ».

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **12.4 Groupe Pages Jaunes – Annuaire téléphonique Télus**

Le président souligne que le dossier de l'annuaire téléphonique a refait surface dans un média de la région la semaine dernière et que des intervenants autres que la CRÉ ont été interpellés par ce dossier. Il souligne que la dernière correspondance reçue du Groupe Pages Jaunes, qui réalise l'annuaire téléphonique de Télus, remonte à septembre 2007 suite à des représentations que la CRÉ avait faites auprès de Télus presque un an auparavant (novembre 2006). Il ajoute que l'annuaire téléphonique est aussi, sinon plus difficile, à consulter qu'auparavant. Le président souligne que la CRÉ va poursuivre ses représentations auprès du Groupe Pages Jaunes et va insister pour avoir une rencontre avec ses représentants. Une lettre en ce sens sera expédiée incessamment.

Un annuaire téléphonique réalisé par la firme de communication Audace Design pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est présenté aux administrateurs. Le nom des abonnés est présenté en ordre alphabétique et est selon plusieurs très bien fait et facile à consulter. Le préfet Majella Emond souligne que les gens de la MRC consulte davantage cet annuaire que celle du Groupe Pages Jaunes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **12.5 Forum innovation**

Denis Goulet du MDEIE informe les administrateurs qu'un Forum sur l'innovation se tiendra le 24 mars prochain à Gaspé. Les intéressés sont priés de s'enregistrer auprès du MDEIE avant le 6 mars. Les informations et les détails relatifs à ce forum sont accessibles sur le site du ministère.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **13. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été soulevée par les membres du public présents.

### **14. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Après discussions les administrateurs conviennent que la prochaine réunion publique se tiendra sur le territoire de la MRC Avignon le 19 mars prochain. Il est également convenu de tenir la réunion du 19 juin aux Îles-de-la-Madeleine au lieu du 18 septembre. Ces deux changements ont pour effet de modifier l'ensemble du calendrier qui avait été adopté en décembre dernier.

Voici donc les dates et lieux des réunions du conseil d'administration de la CRÉ jusqu'en décembre 2009 :

17 avril (MRC Rocher-Percé)  
 15 mai (MRC Côte-de-Gaspé)  
 19 juin (Îles-de-la-Madeleine)  
 21 août (MRC Bonaventure)  
 18 septembre (MRC Haute-Gaspésie)  
 16 octobre (MRC Avignon)  
 20 novembre (MRC Rocher-Percé)  
 18 décembre (MRC Côte-de-Gaspé)

Alain Bernier réitère sa volonté de tenir les réunions de la CRÉ dans les municipalités où l'on ne va pas souvent, et ce, dans l'optique de se rapprocher des petites municipalités et de mieux faire connaître la CRÉ.

La responsable de la logistique des réunions, Christine Blanchette signale qu'en raison des réunions du conseils d'administration « sans papiers » la logistique exige l'accès à des services d'internet haute vitesse et fait en sorte que les endroits pour tenir les réunions sont ainsi limités.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**15. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs conviennent unanimement de lever la réunion. Il est 11 h 5.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

---

*Gilbert Scantland, directeur général*

---

*La secrétaire-trésorière*

---

*Date*

---

*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

---

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822